

Solidarité, solitude, solidarité...

Chronique Les Mots de l'actualité du 27 mai 2020

« Solidaritude ». Voilà un mot qui, pour l'instant, échappe au dictionnaire, qui ne fait pas partie du lexique accepté, officiel du français, mais un mot qu'on a entendu ou lu beaucoup ces dernières semaines, parce qu'il condense deux sentiments, parfois deux situations assez représentatives de cette période inédite. En tout cas, le mot condense deux termes : « solidarité » et « solitude ». Alors, on vient d'évoquer cette idée de condensation. Qu'est-ce que ça veut dire ? C'est le fait d'additionner, de contenir, parfois même de mélanger deux sentiments ou deux mots. C'est bien cela qu'on appelle une condensation. Et la condensation est le propre de ce qu'on appelle un mot-valise. « Solidaritude », c'est un parfait exemple de mot-valise, c'est-à-dire deux mots qui mêlent les sonorités, les phonèmes dans un bricolage très particulier qui, à partir de deux mots en fabrique un troisième. Donc, on a un nouveau mot composite, une sorte de monstre on peut dire. C'est bien ça, un monstre, mais un monstre qui peut être très sympathique, qui, au niveau du son, comme du sens, reprend certains éléments des deux premiers mots.

Alors, « solidaritude » s'est répandu récemment, même si le mot avait été prononcé auparavant. On se souvient que le chanteur Robert Charlebois avait fait sortir un disque qui portait ce titre en 1973. Ça fait pas loin de cinquante ans. Mais la réalité de la solitude liée au confinement et, d'autre part, l'évidence de l'entraide liée à ce même confinement ont mis le mot à l'honneur, parmi tous ceux qui ont été portés par cet épisode d'épidémie.

Et si ce mot-valise semble bien trouvé, c'est qu'il rappelle les deux adjectifs qui sont liés aux deux noms qu'on a vu s'accoupler. Derrière « solitude » et « solidarité », on trouve « solitaire » et « solidaire » : juste une lettre de différence entre ces deux mots qui se prononcent presque de la même façon, c'est ce qu'on appelle des paronymes.

Mais, bizarrement, ces paronymes n'ont pas du tout la même origine. « Solitaire » est de la famille de « seul », ça dérive de « *solus* » en latin. Alors que « solidaire » est de la famille de « solide ». Ça vient aussi du latin, mais pas seulement d'un mot, ça vient d'une expression latine toute faite, « *in solido* ».

Une expression qui veut dire, littéralement : « pour le tout » et, qui implique en général une idée de responsabilité partagée. Par exemple, entre deux associés : si une affaire commune périclité, et que l'un des deux ne parvient plus à payer les dettes, eh bien l'autre devra le remplacer et tout payer, pas simplement payer à proportion de ses parts dans l'affaire. C'est ça qui crée ce qu'on appelle la « solidarité ». Et l'idée-même, le sentiment de solidarité vient de cet exemple qui nous vient tout droit du droit romain.